

Réponse d' « Audace Pour Saint Germain » au questionnaire Fourqueux-Citoyen aux têtes de listes municipales

Christophe Bentz - Samedi 8 février 2020

1. Fourqueux-Citoyen a engagé une requête en annulation de la fusion forcée (opacité et contraire à l'avis majoritairement exprimé des électeurs) de Fourqueux avec Saint-Germain-en-Laye. Ce recours est toujours en attente d'une date de jugement. Si le Tribunal administratif prononçait un jugement d'annulation de cette fusion, feriez-vous appel de cette décision pour maintenir la fusion ?

Didier Rouxel, conseiller municipal et candidat numéro 3 sur notre liste « Audace Pour Saint Germain » 2020, a voté contre le projet de fusion entre les deux communes lors du conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye du 19 novembre 2018. Cette position reste la nôtre aujourd'hui. Un vote des conseils municipaux n'est pas suffisant pour décider d'un acte aussi important. Une fusion de communes doit nécessairement passer par l'approbation des électeurs des communes concernées via un référendum local. Nous considérons que cette absorption forcée est une faute politique, d'autant que cette question n'a pas été abordée aux élections municipales de 2014.

Si le Tribunal administratif prononçait un jugement d'annulation de la fusion, nous ne ferions pas appel de la décision. De nouvelles élections municipales devraient alors être organisées dans les deux communes et il appartiendra aux nouveaux conseils municipaux de proposer ou non l'organisation d'un référendum sur une fusion

2. Souhaitez-vous élargir la Commune Nouvelle à d'autres communes ? Si oui lesquelles ?

Si nous sommes favorables à la réduction du mille-feuille administratif dans un souci d'économies d'échelle et de dépenses publiques, ce n'est pas sur l'échelon communal que les efforts devraient prioritairement porter. Les communes constituent l'échelon de proximité et d'efficacité le plus essentiel de l'organisation territoriale française. C'est un corps social auquel les Français sont historiquement très attachés. Le maire est perçu comme l'autorité publique la plus proche des citoyens et les conseils municipaux sont un vecteur essentiel de la démocratie locale (plus de 500.000 conseillers municipaux en France). L'inefficacité des trop nombreux syndicats intercommunaux et de la communauté de communes (CASGBS) ou encore l'opacité du fonctionnement du Grand Paris renforcent la nécessité d'initier un effort de rationalisation de l'administration locale.

Les transferts de compétences vers les intercommunalités et les fusions forcées de communes sont contraires à notre vision de la proximité. Nous ne porterons donc pas de projet de fusion avec d'autres communes limitrophes, sauf si une demande pressante soutenue par la majorité de la population venait à s'exprimer.

3. S'il devait se présenter un nouveau projet d'élargissement de la Commune Nouvelle, vous engagerez-vous à la tenue d'un référendum décisionnel dans chaque commune concernée ?

La réponse est sans ambiguïté : OUI. Le renforcement de la démocratie locale passe obligatoirement par la consultation par voie de référendum pour tout projet de fusion de communes.

4. Plus généralement, quels mécanismes de consultation et de participation citoyenne mettrez-vous en place pour associer les citoyens au processus décisionnel municipal ?

Nous sommes attachés à la participation citoyenne. Donc par tout moyen : dialogue, écoute, consultation et par le référendum pour les enjeux fondamentaux (cf. fusion de communes). En plus d'être forces de propositions et de remontées d'informations, les conseils de quartiers doivent être améliorés dans leur fonctionnement et renforcés pour devenir de vraies instances de décisions, ce qu'ils ne sont malheureusement pas aujourd'hui.

Commune Déléguée de Fourqueux – Fonctionnement

5. Dans le cadre de la Commune Nouvelle, vous engagez-vous à maintenir la commune déléguée de Fourqueux pendant toute la durée du mandat ?

Les institutions prévues par la charte de gouvernance pour la commune déléguée de Fourqueux (conseil communal délégué et conseil consultatif) seront maintenues pendant tout le nouveau mandat et au-delà. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour conserver à Fourqueux son identité et éviter qu'elle ne devienne qu'un nouveau quartier de Saint Germain-en-Laye.

6. Quel membre de votre liste proposerez-vous pour le poste de maire-délégué de Fourqueux ?

Un conseiller municipal originaire de Fourqueux, qui connaisse bien le village et ses enjeux. A l'heure où nous parlons, nous avons déjà plusieurs fourqueusiens sur notre liste.

7. Quels seront les critères que vous retiendrez pour constituer le Conseil Communal Délégué (habitants de la commune déléguée, élus d'opposition, ...) ?

Conformément à la charte de gouvernance, le conseil communal délégué aura vocation à rassembler autour du maire délégué tous les conseillers municipaux originaires de Fourqueux ainsi qu'un certain nombre de conseillers municipaux de Saint-Germain (à élire par le Conseil Municipal de la commune nouvelle). Le nombre total de conseillers devra être fixé de manière à ce que l'opposition municipale puisse être représentée. Il n'est pas prévu dans la charte que des personnes non élues siègent au conseil communal délégué. Selon nous, ce conseil devra être réuni au moins 4 fois par an en séance publique.

8. Quelles seront les prérogatives des instances mises en place au sein des Communes Déléguées et leurs relations avec la Commune Nouvelle ?

Les prérogatives du conseil communal délégué de Fourqueux ont été fixées dans la charte de gouvernance. Nous n'entendons pas les modifier mais que celles-ci soient effectivement mises en œuvre.

- Répartition des subventions accordées aux associations de Fourqueux (dans la limite du budget délégué alloué par la commune nouvelle)
- Animation du village (fête annuelle, événements organisés à l'Espace)
- Tenir vraiment compte des avis donnés aux Conseils Municipaux de la commune nouvelle sur les projets d'investissement ou tout projet immobilier d'habitation collective sur le territoire de la commune déléguée. Pour rappel, la liste « Audace Pour Saint Germain » demande l'arrêt de toute

construction de collectifs sur toute la commune nouvelle, en dehors du quartier de l'hôpital, afin de stabiliser la population et arrêter la densification.

Nous nous engageons par ailleurs à ce que la Mairie déléguée de Fourqueux reste un lieu d'accueil du public avec un personnel suffisant pour assurer les permanences toute la semaine.

9. Les réunions du Conseil Communal Délégué seront-elles publiques, diffusées en direct, disponibles en version numérique ?

Il nous semblerait justifié que les séances du Conseil communal délégué soient publiques et que l'agenda de la réunion et un relevé de décision soient diffusés sur le site internet de la commune. S'agissant d'une diffusion en direct comme il est d'usage pour le Conseil Municipal de la commune nouvelle, nous réservons notre réponse en fonction des coûts que cela pourrait entraîner.

10. A quelle date créerez-vous le Conseil Consultatif Citoyen de Fourqueux et qui le présidera ?

Selon la charte de gouvernance, le conseil consultatif citoyen sera à constituer dès le début du nouveau mandat.

Si nous allions vers une fusion du Conseil communal délégué et du conseil consultatif citoyen (option qui recueille notre préférence), la présidence de l'instance sera logiquement assurée par le Maire délégué pour l'ensemble de la durée de son mandat.

11. Comment sera arrêtée la composition quantitative du Conseil Consultatif Citoyen ?

Selon la charte de gouvernance, les membres non-élus du conseil consultatif citoyen seraient nommés par le Conseil Municipal de la commune nouvelle sur proposition du Conseil communal délégué.

Dans l'hypothèse qui recueille notre préférence (unification du Conseil Municipal délégué avec le Conseil consultatif citoyen), on pourrait envisager une composition paritaire (10 + 10 + le maire délégué dont la voix serait prépondérante en cas d'égalité).

12. Quelles associations, quels institutionnels et quels citoyens seront retenus (noms, critères, nombre, ...)

Il conviendra d'éviter les phénomènes de cooptation et de s'assurer qu'une pluralité d'expressions puisse être exprimé au sein de la nouvelle instance.

Notre préférence irait à un système d'appel à candidature ouverte à tous les citoyens habitant la commune déléguée. Les candidats seraient départagés par le biais d'une votation citoyenne au niveau de la commune déléguée. La liste des candidats retenus serait simplement entérinée par le Conseil Municipal de la commune nouvelle.

Les membres ainsi nommés le seraient pour l'ensemble de la durée du mandat.

13. Sur quels critères sera prise la décision de consulter le Conseil Consultatif Citoyen ?

Dans l'option qui recueille notre préférence, les prérogatives deviendraient celles du Conseil communal délégué (cf. question 8).

14. La population de Fourqueux pourra-t-elle saisir de manière contraignante le Conseil Consultatif Citoyen ?

Le projet d'ordre du jour de la nouvelle instance déléguée sera établi par son président qui peut et doit ajouter un point qui lui aura été soumis par des citoyens de la commune déléguée. Cette position ne fait que répliquer les règles en vigueur dans le cadre d'un Conseil municipal.

15. Les réunions du Conseil Consultatif Citoyen seront-elles publiques, diffusées en direct, disponibles en version numérique ?

Avec notre option préférentielle, nous répondons à l'identique que dans la question 9.

16. Êtes-vous favorable à un référendum d'initiative citoyenne ? et si Oui, à partir de quand et selon quelles modalités (% d'électeurs requis pour le lancement, rédaction de la question soumise, délais,) et le résultat de celui-ci sera-t-il contraignant pour la Commune Déléguée et la Commune Nouvelle ?

Nous sommes favorables par principe à l'élargissement des possibilités de référendum d'initiative citoyenne au niveau local. Toutefois, il nous semble que les modalités d'organisation de ce type de consultation (en particulier les sujets sur lequel le référendum peut porter) sont à définir par une loi votée par le Parlement.

Commune Déléguée de Fourqueux - Urbanisme

17. Pouvez-vous assurer le maintien d'un PLU distinct et propre à Fourqueux ? Pendant combien de temps ?

Fourqueux a voté son propre PLU avant la fusion. Ce document est adapté aux caractéristiques de la commune déléguée qui sont celles d'un habitat peu densifié et essentiellement pavillonnaire. Nous nous engageons à ne pas fusionner les PLU des deux communes déléguées d'ici la fin du nouveau mandat. Quant à d'éventuelles propositions de modification sur le PLU de Fourqueux, celles-ci devraient d'abord être débattues au sein du Conseil communal délégué qui émettra un avis public. Cet avis sera transmis au Conseil Municipal de la commune nouvelle.

18. Quel est le taux de logements à vocation sociale que vous prévoyez à l'issue de la mandature sur la commune de Fourqueux ? Combien de logements supplémentaires (à vocation sociale ou non) cela représente-t-il ?

Notre liste a pris l'engagement d'arrêter tout nouveau projet d'immeubles collectifs sur l'ensemble du prochain mandat, hormis les projets déjà actés (Quartier de l'Hôpital). Cela signifie que nous visons une stabilisation de la population sur l'ensemble de la commune nouvelle. La bonne santé financière de la commune nouvelle nous permet de faire face aux risques de pénalités après 2021 (la fusion nous a donné une exemption aux pénalités SRU pendant 3 ans). D'ici là, la Loi peut évoluer en cas de changement de majorité parlementaire en 2022.

19. Plusieurs projets de logements à caractère social ont été initiés sur la commune de Fourqueux : Allée des Jardins, 12 Arpents, Moulin à Vent, Terres de l'Hôpital (Gravière des Hezards). Quelles sont vos positions et/ou vos projets sur chacune de ces zones ?

Allée des Jardins : compte tenu de l'exiguïté du terrain qui est entouré de pavillons et ne comporte qu'une seule entrée donnant sur une petite rue, il ne nous semble pas qu'il faille continuer le projet.

12 Arpents et Moulin à Vent : nous réservons notre réponse en fonction d'une étude plus approfondie des deux dossiers et des réactions exprimées par le voisinage.

Terres de l'Hôpital : ce programme de construction de logements sociaux adaptés pour des personnes âgées et d'autres publics fragiles (personnes handicapées...) nous semble intéressant à poursuivre compte tenu des réponses à apporter face au vieillissement de la population. Il importe toutefois que le projet s'insère bien au niveau architectural dans un quartier essentiellement pavillonnaire et que l'augmentation prévisible de la circulation routière soit correctement anticipée.

20. Quel impact la labellisation 'Terre de Jeux 2024' et celle souhaitée de 'Centre de préparation aux jeux' (permettant d'accueillir des délégations des JO2024) auront-elles, selon vous, concernant plus particulièrement Fourqueux (Hébergement, Aménagement, Disponibilité ou mise à disposition des équipements sportifs, ...) ?

La labellisation « Terre de Jeux 2024 » ne comporte que des intérêts limités pour notre commune. Nous veillerons à ce que l'enthousiasme que l'on veut susciter autour des Jeux de 2024 n'implique pas de dépenses abusives à la charge du contribuable saint-germanoïse. Risque d'autant plus important que l'on peut s'attendre à des dérives financières multiples dans l'organisation de ces JO 2024.